

Synthèse Comptes Administratifs 2020 :

Les dépenses et les recettes de la communauté d'agglomération sont gérées au travers de onze budgets : budget général et 10 budgets annexes retraçant les activités de services publics que la réglementation prévoit de comptabiliser isolément (services publics à caractère industriel et commercial assujettis à la TVA notamment). **Au terme de l'exercice 2020, le montant consolidé (budget général + budgets annexes) des recettes s'élève à 183 484 565,35 €. Celui des dépenses est de 153 318 266,48 €.**

Le résultat consolidé s'établit donc à 30 166 298,87 €. A périmètre constant (hors eau potable) il s'élève à 26 577 430,80 € et progresse de +4,59 M€ par rapport à 2019.

Le solde des restes à réaliser d'investissement (recettes – dépenses) s'élève à -12,31 M€. Les principales dépenses reportées sur l'exercice 2020 concernent : les travaux de construction de la passerelle (2 M€), le plan de renouvellement des bus (2,1 M€), les travaux de voirie (3,83 M€), l'assainissement collectif (2,06 M€, dont 1 M€ pour le renouvellement des réseaux et 0,8 M€ pour la STEP de Marssac) et la station de production d'eau potable (1,66 M€).

Après financement de ces restes à réaliser d'investissement, qui seront reportés sur le budget 2021 lors du vote du budget supplémentaire, l'excédent global de clôture est égal à 17 855 396,02 € et 14 025 992,26 € à périmètre constant (12 770 480,81 € en 2019).

1. Impact financier de la crise sanitaire sur les comptes 2020

Les collectivités locales ont été en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Elles ont, en complément de l'action de l'Etat, multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger leurs concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir les tissus économiques et associatifs locaux.

L'agglomération s'est inscrite dans cette dynamique. Dès juin 2020, un comité local de relance a été mis en place avec l'objectif de fédérer les énergies autour de l'agglomération, favoriser l'émergence et la confrontation d'idées sur des thématiques définies (consommer, produire, innover et investir en Albigeois). Il a permis de déboucher sur un plan d'actions qui a été présenté en conseil communautaire le 29 septembre 2020.

Par ailleurs, l'agglomération a déployé des mesures d'urgence dès le début de la crise : exonération de loyer pour les résidents de l'hôtel d'entreprise (17 K€), mise à disposition de moyens de protections pour les soignants et les agents de la collectivité (125 K€), avances sur marchés publics, délais de paiement réduits (inférieurs de moitié aux délais légaux), adhésion au fonds régional l'Occal (250 K€ dont 125 K€ décaissés en 2020), dégrèvement de cotisation foncière pour les entreprises des secteurs d'activité les plus durement impactés par la crise (179 K€)...

Dans le 4^{ème} baromètre de l'impact du COVID 19 sur les finances locales, remis le 18 mai dernier au Premier Ministre, Jean-René Cazeneuve (député du Gers,

Président de la délégation aux collectivités territoriales à l'assemblée nationale), **évalue l'impact négatif de la crise sanitaire sur les finances publiques locales à 4 milliards d'euros en 2020 à partir des comptes définitifs des collectivités.** La crise se traduit par un recul de la capacité d'autofinancement brute des collectivités de -11,40%. Elle s'établit à un niveau proche de celui de 2018 et efface deux années de croissance de l'autofinancement du secteur public local.

Les autorités organisatrices de la mobilité font partie des collectivités les plus fragilisées par la crise. Elles ont vu leurs recettes impactées sous l'effet de plusieurs changements de comportements : recours à d'autres types de mobilités, développement du télétravail, activité partielle non soumise au versement mobilité...

Si les finances locales ont fait preuve de résilience face à la crise sanitaire avec un coût limité par rapport aux estimations initiales (4 Md€ contre 7 Md€ prévus à l'été 2020), les effets de cette dernière pourraient être différés sur les exercices 2021 et 2022 : poursuite de la fermeture de certains équipements publics, baisse du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des entreprises qui aura un impact sur la contribution économique territoriale (CFE et CVAE) avec deux ans de décalage (donc à partir de 2022), poursuite des fonds de soutien aux entreprises nationaux et locaux...

Les 3^{ème} et 4^{ème} loi de finances rectificatives ont été l'occasion pour l'Etat de prendre une série de mesures d'urgence en faveur des collectivités, avec notamment :

- L'octroi aux collectivités du bloc communal d'une garantie de maintien de leurs recettes fiscales et domaniales égale au niveau moyen atteint entre 2017 et 2019 ;
- Des avances remboursables de l'Etat visant à compenser la baisse des droits de mutation des départements et des recettes des autorités organisatrices de la mobilité (versement mobilité et recettes tarifaires) ;
- L'augmentation à hauteur de 1 milliard d'euros de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) fléchée en priorité vers les investissements verts.

Nos recettes tarifaires (principalement les équipements aquatiques) et le versement mobilité ont été très fortement impactés par la crise du COVID 19. Ainsi la subvention d'équilibre versée au budget annexe des transports urbains a été augmentée de 180 K€ (1,18 M€ contre 1 M€ prévus au BP) et les recettes d'exploitation d'Atlantis se sont réduites de 532 K€ par rapport à 2019.

Au total, l'impact négatif de la crise du COVID 19 sur les comptes de l'agglomération peut être évalué à 1,2 M€ au 31 décembre 2020 : 1,05 M€ en fonctionnement et 0,15 M€ en investissement.

Ce dernier est en parti contrebalancé par la progression de nos recettes

fiscales (taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, TEOM...), ce qui explique que l'agglomération n'est pas éligible aux dispositifs de soutien mis en place par l'Etat dans le cadre des 3^{ème} et 4^{ème} loi de finances rectificative pour 2020.

Impact financier crise COVID 19 (en €)	
	du 15 mars au 31 décembre 2020*
Total acquisitions de masques	273 720,55
Reversement subvention masques aux communes	33 540,00
Produits d'entretien, gel hydroalcoolique, prestations de désinfection	17 010,08
Equipements de protections (visières, poignées de portes, pelxiglass...)	32 292,67
Autres (communication, remboursements abonnements...)	727,65
Prime COVID	155 305,00
Fonds L'Occal	125 000,00
Dégrèvement de CFE secteurs particulièrement impactés par la crise du COVID 19	179 572,00
Total dépenses supplémentaires (1)	817 167,95
Equipements aquatiques	532 000,00
Recettes tarifaires transports urbains	220 000,00
Redevance abris voyageurs	26 500,00
Loyers innoprod	17 000,00
Versement transport	143 000,00
Stationnement payant sur voirie	400 000,00
Total pertes de recettes (2)	1 338 500,00
Fluides équipements aquatiques	141 029,00
Société de gardiennage Atlantis	21 000,00
Caburant transports urbains	120 000,00
Maintenance bus	21 000,00
Transports scolaires	60 000,00
Reversement stationnement payant sur voirie à Qpark	400 000,00
Total économies de dépenses (3)	763 029,00
Subventions masques	44 380,00
Remboursements masques chirurgicaux communes	12 253,18
Remboursements masques en tissu communes	115 000,29
Stock de masques au 31 décembre 2020	21 799,97
Total recettes supplémentaires (4)	193 433,44
Impact COVID sur les comptes de la communauté d'agglomération = (1) + (2) - (3) - (4)	1 199 205,51

*mandats ou titres

Après prise en compte de l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transports urbains (180 K€), **le coût de la crise en 2020, se répartit par budget de la manière suivante :**

en €	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget général	983 069,42	138 659,38	1 121 728,80
Budget transports	31 858,16	13 659,70	45 517,86
Budgets assainissement collectif et non collectif	5 650,00	0	5 650,00
Budget immobilier innoprod	17 668,85	0	17 668,85
Budget eau potable	8 640,00	0	8 640,00
TOTAL	1 046 886,43	152 319,08	1 199 205,51

2. Un autofinancement brut qui recule en raison de la crise sanitaire

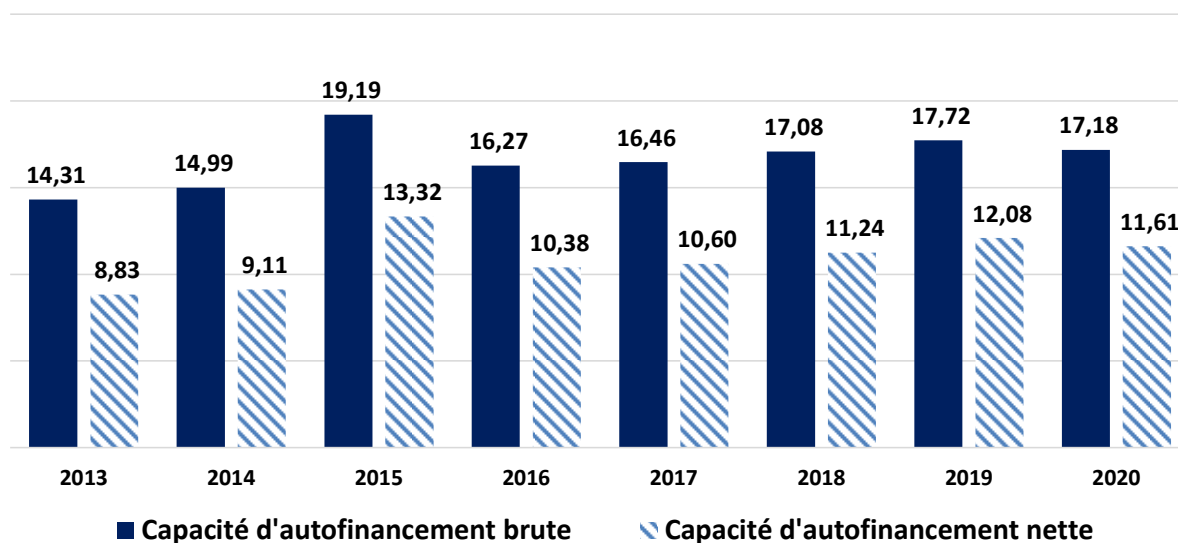
La capacité d'autofinancement brute (avant remboursement du capital de la dette) du budget général a progressé de +2,6% par an entre 2013 et 2020. **Elle s'établit à 17,18 M€ en 2020, contre 14,31 M€ en 2013 (+20,1%)**. Elle représente 28% des produits de fonctionnement de l'agglomération.

Cette tendance s'explique dans le détail par :

- ✓ **Une maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement** qui se sont réduites en moyenne de -0,4% par an entre 2013 et 2020 (+1,2% en 2020).
- ✓ **Une baisse des subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes zones d'activités** (Innoprod et Rieumas) liée aux bons taux de commercialisation des zones.
- ✓ **Le désendettement de l'agglomération** qui a permis de réduire les intérêts de la dette de 51% entre 2013 et 2020 : 1,62 M€ en 2020 contre 3,28 M€ en 2013.

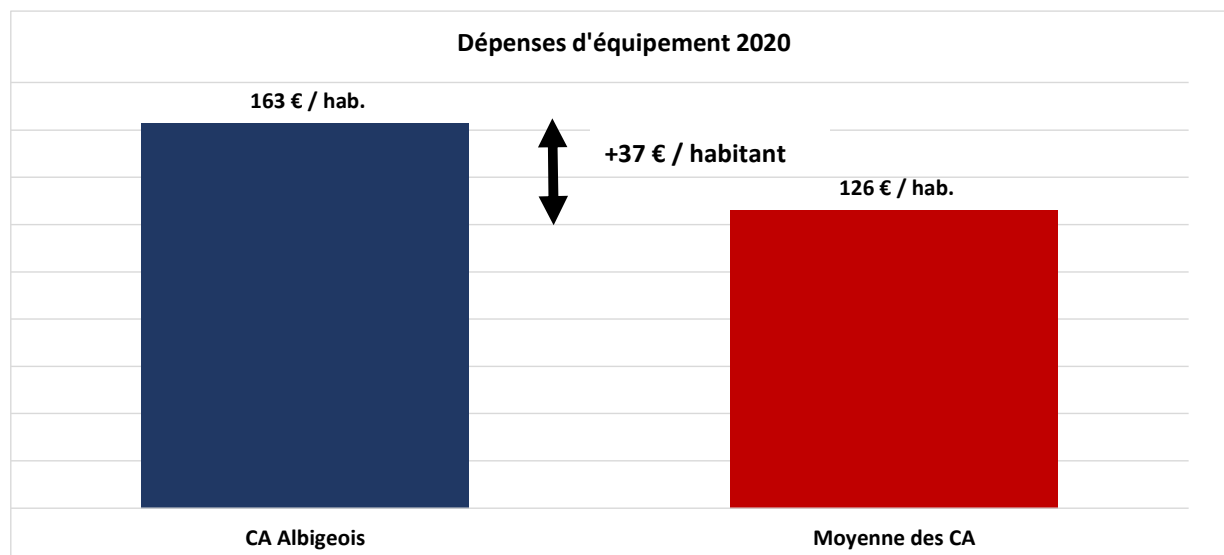
Face aux coûts induits par la crise sanitaire (achats de masques, subvention d'équilibre au budget annexe transports urbains, perte de recettes sur les équipements aquatiques, dégrèvement exceptionnel de CFE...), **l'autofinancement brut de l'agglomération s'est réduit de 0,54 M€ (-3,1%) en 2020 et retrouve un niveau proche de 2018**. Sans les effets de la crise sanitaire (0,98 M€ en section de fonctionnement pour le budget général – cf point 4.1), l'autofinancement brut se serait établi à 18,16 M€ et aurait poursuivi la tendance observée depuis 2017 (progression de +0,44 M€ par rapport à 2019).

Evolution de l'autofinancement (budget général en M€)



3. Un haut niveau d'investissement

Le volume des investissements publics par habitant reste en 2020 plus élevé sur le territoire Albigeois qu'ailleurs, les dépenses d'équipement représentant 163 € par habitant contre 126 € par habitant en moyenne pour les agglomérations (source : fiche DGFIP 2020 – budget général seul).



Les dépenses d'investissement hors dette 2020 s'élèvent à 14,6 M€ sur le budget général. Elles se composent notamment :

- des aménagements de voirie : 5,74 M€ ;
- des travaux d'assainissement pluvial : 0,3 M€ ;
- des travaux d'éclairage public : 0,56 M€ ;
- des travaux de fibre optique : 0,11 M€ ;

- de la participation pour le doublement de la rocade : 0,41 M€ ;
- de la participations aux études pour les aménagements de sécurité de la RN 88 : 48 K€ ;
- des équipements aquatiques (sécurité, renouvellement d'installations,...) : 0,29 M€ ;
- des équipements culturels : 0,25 M€ ;
- du développement économique et innovation : 0,22 M€ ;
- d'une avance remboursable au budget annexe ZAC Rieumas : 1,28 M€ ;
- des actions en cours en matière d'habitat (aides communautaires OPAH, logement social, prêt première clef en Albigeois, aire d'accueil des gens du voyage) pour 0,34 M€ ;
- des aménagements en matière de déplacements doux sur tout le territoire : 0,47 M€ ;
- des travaux de construction de la passerelle sur le Tarn : 1,13 M€ ;
- des opérations effectuées pour le compte de tiers : 1 M€ (dont 0,93 M€ pour le centre urbain de Saint-Juéry, 43,5 K€ pour la RD612 et 24,44 K€ pour les espaces verts du centre bourg de Castelnau de Lévis) ;
- de la gestion des déchets et de la propreté urbaine : 0,77 M€ ;
- du PLUI et des PLU en cours : 88,3 K€ ;
- du projet ANRU Cantepau Demain : 71 K€ ;
- des investissements pour le renouvellement et la modernisation du service public : 1,5 M€ (dont 0,98 M€ pour le PARC AUTO communautaire et 0,28 M€ pour le centre technique Lebon).

Sur les budgets annexes, les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à 13,6 M€ (y compris budgets gérés en comptabilité de stock).

	Investissements 2020 (hors dette)
Budget Transports Urbains	1 592 185,21 €
Budget Assainissement Collectif	3 207 524,11 €
Budget Zones d'Activités	0,00 €
Budget SPANC	163 800,00 €
Budget Parking	133 984,10 €
Budget Photovoltaïque	0,00 €
Budget ZAC Innoprod	4 964,60 €
Budget ZAC Rieumas	1 347 060,95 €
Budget Immobilier Innoprod	283 938,30 €
Budget Eau Potable	6 867 534,65 €
TOTAL	13 600 991,92 €

4. Un recours à l'emprunt à hauteur de 6,8 M€

Pour financer ses investissements, **l'agglomération a mobilisé cinq nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 6,76 M€ (4,28 M€ en 2019) :**

- **Un emprunt pour le budget annexe transports urbains (renouvellement du parc de bus)** a été souscrit auprès du Crédit Agricole **sur une durée de 10 ans pour un montant de 500 K€** avec un taux fixe de 0,23% (prêt contracté en décembre 2019).
- **Deux emprunts pour le budget annexe assainissement collectif (STEP de Marssac et renouvellement des réseaux) ont été souscrits sur une durée de 25 ans :**
 - 1,4 M€ auprès de du Crédit-Agricole avec un taux fixe de 0,80% (prêt contracté en décembre 2019) ;
 - 1 M€ auprès de la Banque Postale avec un taux fixe de 0,60% (prêt contracté en décembre 2020) ;
- **Un emprunt pour le budget annexe parking des temps modernes (travaux d'étanchéité)** a été souscrit auprès du Crédit Agricole **sur une durée de 15 ans pour un montant de 360 K€** avec un taux fixe de 0,47% (prêt contracté en décembre 2019).
- **Un emprunt pour le budget annexe eau potable (achèvement de la station de production d'eau potable et renouvellement des réseaux)** a été souscrit auprès de la Banque Postale **sur une durée de 25 ans pour un montant de 3,5 M€** avec un taux fixe de 0,60% (prêt contracté en décembre 2020).

Parallèlement, 8,3 M€ de dette ont été remboursés sur l'ensemble des budgets. **L'agglomération poursuit donc son désendettement en 2020. Son encours de dette s'est réduit de 1,54 M€ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, soit une baisse de -1,67%.**

mouvements de dette année 2020 en K€	Remboursement de capital*	Emprunts nouveaux mobilisés	Variation de l'encours de dette
Budget général	4 733,3	0,0	-4 733,3
Budget annexe transports urbains	376,9	500,0	123,1
Budget annexe assainissement collectif	1 749,3	2 400,0	650,7
Budget annexe parking des temps modernes	2,0	360,0	358,0
Budget annexe eau potable	1 438,5	3 500,0	2 061,5
TOTAL	8 300,0	6 760,0	-1 540,0

* hors provision pour remboursement in fine

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette consolidé (budget général + budgets annexes) de l'agglomération s'élève à 90,69 M€ : 42,54 M€ sur le budget principal (dont 12,5 M€ de dette récupérable voirie), 2,14 M€ sur le budget annexe transports urbains, 29,87 M€ sur le budget annexe assainissement collectif, 0,36 M€ sur le budget annexe parking des temps modernes et 15,79 M€ sur le budget annexe eau potable.

encours de dette en M€	Au 1er janvier 2020	Au 31 décembre 2020	Variation de l'encours de dette 2020
Budget général	47,27	42,54	-4,73
Budget annexe transports urbains	2,02	2,14	0,12
Budget annexe assainissement collectif	29,22	29,87	0,65
Budget annexe parking des temps modernes	0,00	0,36	0,36
Budget annexe eau potable	13,73	15,79	2,06
TOTAL	92,23	90,69	-1,54

De plus, le budget général a accordé des avances remboursables à 4 de ses budgets annexes. Le capital restant dû de ces avances remboursables était au 31 décembre 2020 de :

- 455 895,60 € pour le budget zone d'activité ;
- 210 273,97 € pour le budget annexe photovoltaïque ;
- 3 258 950 € pour le budget annexe ZAC Innoprod ;
- et 1 720 000 € pour le budget annexe ZAC RIUEMAS.

Le coût moyen pondéré de la dette est de 3,16 %. La durée de vie résiduelle moyenne est de 12 ans et 4 mois.

77,16% de l'encours de dette est positionné sur des taux fixes classiques.

La capacité de désendettement est particulièrement bien orientée. Elle est de 2,5 années (budget général) et reste largement inférieure à la moyenne des agglomérations (4,92 ans). Cet indicateur traduit un niveau d'endettement modéré au regard de l'excédent dégagé par la communauté d'agglomération sur sa section de fonctionnement (zone d'alerte entre 10 à 12 ans).

